

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 392

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE 3

Après le mot :

« identité »

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« du ou des tiers donneurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la logique du projet, en cas de dons d'embryons, il y a deux donneurs.